

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Tassin-la-Demi-Lune

Introduction

Pour répondre à l'urgence climatique et réduire la pollution de l'air sur notre territoire, les associations vélos de la métropole de Lyon invitent la métropole et les communes à mettre en place un Plan Vélo orienté autour de trois axes : des infrastructures cyclables de qualité, des services vélos variés et innovants, et un accompagnement au changement de pratiques pour développer une véritable culture vélo.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Le comité vélo pourra être intégré au sein de la commission cadre de vie de la ville et doit être le lieu d'un dialogue entre associations, équipe municipale et service voirie.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer un réseau express vélo, permettant de rejoindre, depuis Tassin, Lyon 9, Francheville, Craponne, Charbonnières..

Un réseau express vélo est constitué d'itinéraires cyclables directs, larges et confortables, avec priorité aux intersections. La création de ces itinéraires peut nécessiter la suppression de places de stationnement automobile, compétence de la ville de Tassin, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures, et la circulation des deux roues motorisés.

Action n°3 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, commerces, gares et futures stations de métro.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°6 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse pour diminuer la pollution de l'air et le bruit.

Action n°7 :

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. L'anneau des sciences, dont la construction coûterait 4 Md€, pour 60'000 véhicules/jour, et entraînerait l'artificialisation de terres jusque là préservées, doit notamment être abandonné. Tassin serait particulièrement impacté en accueillant un tronçon à l'air libre sur près d'un kilomètre dans le vallon du Charbonnière.

De nombreux exemples de par le monde montrent que de nouvelles voiries automobiles entraînent une augmentation globale du trafic routier, et sont alors rapidement saturées (paradoxe de Braess).

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°9 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment chemin de la Mansion, avenue du 8 mai 45 sur toute sa longueur, rue Louis Poly, rue Jules Ferry...

En passant en zone 30, la rue de la Liberté mise à double sens cyclable offrirait un accès direct à la gare de Ecully la Demi Lune depuis la mairie.

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. La mise en place de la barrière pour limiter l'accès à l'école d'Alaï va dans ce sens.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Mais aussi au niveau des équipements sportifs et culturels.

Action n°12 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Ces dispositifs sont pertinents dans un tissu urbain dense et ancien, ne disposant pas de locaux vélos. C'est le cas du secteur de l'horloge. Une enquête auprès des Tassilunois devra être menée pour identifier les besoins.

Action n°13 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Le programme Alvéole permet de financer ces équipements.

Action n°14 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°15 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°16 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°18 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°19 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°20 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°21 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°22 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°23 :

Créer une “journée sans voiture”.

Action n°24 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.
Pour être efficace, il faudra annoncer cette verbalisation et communiquer sur le nombre d'infractions sanctionnées.

Action n°25 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°26 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : ateliers mobiles d'autoréparation, formations à la conduite à vélo en ville...